



Recevoir et observer constamment les cinq préceptes

Mieux connaître le bouddhisme ④

Par le Vénérable Maître Hsing Yun
Traduit par Le-Binh Tran et Claude Merny

© 2012, 2015 by
Fo Guang Shan International Translation Center

Tous droits réservés

Par le Vénérable Maître Hsing Yun

Traduction
Le-Binh Tran
Claude Merny

Fo Guang Shan
International Translation Center

Table des matières

I.	Réponses à quelques questions pertinentes	3
II.	Ce que signifie « Recevoir et observer constamment les cinq préceptes »	12
III.	L'acceptation et l'observation constante des cinq préceptes, dans le contexte du bouddhisme humaniste	24

Recevoir et observer constamment les cinq préceptes

Ce livret est une présentation simplifiée du sens de l'acceptation et de l'observation constante des cinq préceptes du bouddhisme humaniste. Il est destiné à répondre aux besoins des nouveaux pratiquants bouddhistes. Son contenu présente un enrichissement par rapport aux versions traditionnelles.

Recevoir et observer constamment les Cinq Préceptes est la chose la plus significative de la vie. La plupart des hommes pensent que le mérite, la gloire, la richesse et les dignités sont les plus grands biens du monde... En réalité, la valeur de tous ces biens mondains additionnés est loin d'être comparable à celle qui consiste à recevoir et observer constamment les cinq préceptes.

Recevoir et observer constamment les cinq préceptes, c'est mettre en pratique sa foi. Les préceptes sont les racines de tous les bons dharmas. L'essence des préceptes est la non-violation, c'est à partir de cet esprit de non-violation qu'on accomplit la purification des trois karmas (du corps, des paroles et des pensées). Recevoir et observer constamment les cinq préceptes peut accroître la confiance, engendrer les mérites, produire la force et nous apporter paix et bien-être. Cela consolide notre idée de la Voie, nous permet d'éviter les mauvaises actions, d'augmenter notre sagesse intrinsèque, de gagner le respect d'autrui, et de faire naître l'harmonie.

Recevoir et observer constamment les cinq préceptes apporte des mérites incommensurables et ne pas y souscrire, nous priverait de l'opportunité de bénéficier de ces mérites. Cependant, certains hésitent et se posent souvent la question : Est-ce que je suis qualifié pour recevoir et observer constamment les cinq préceptes ? Il ne faut pas se faire de souci : Recevoir et observer constamment les cinq préceptes, ne peut nous apporter que d'immenses avantages, sans un seul inconvénient.

En fait, la plupart des gens redoutent d'enfreindre les préceptes quand ils se seront engagés. Or, les préceptes se répartissent en deux catégories : les *parajika* et les *duskrta*. Les *parajika* sont des fautes graves

que l'on ne commet pas couramment, les *duskṛta* sont de petites erreurs qu'on peut parfois commettre par mégarde, mais dont on peut toujours se repentir et que l'on peut corriger. Donc, même si l'on enfreint les préceptes après son engagement, ce n'est pas très grave. Recevoir les préceptes ne veut pas dire qu'on ne doit plus jamais les enfreindre : L'important est de s'en rendre compte et de s'efforcer de se corriger et de se repentir. Comme le dit la maxime :

*L'homme n'est pas un saint,
Comment pourrait-il ne pas commettre
de faute ?
Connaître ses fautes et savoir les
corriger,
Telle est la plus grande des vertus !*

I. Réponses à quelques questions pertinentes

a) Recevoir les préceptes : une entrave à la liberté ?

La plupart des gens pensent que, s'ils s'engagent à recevoir les préceptes, leur vie sera remplie d'interdictions diverses. N'est-ce pas là une accumulation d'entraves, un manque de liberté ? C'est pourquoi, beaucoup disent : A quoi sert de recevoir les préceptes, si ce n'est que chercher à se garroter !

Pourtant, rendons-nous à la prison : Nous nous rendrons compte que ceux qui y sont enfermés et donc privés de liberté, sont tous des gens qui ont enfreint les cinq préceptes. Les meurtres, agressions, coups et blessures..., sont des violations du précepte qui dit de ne pas tuer ; la corruption, les invasions, les vols, les exactions, les pillages, les kidnappings... sont des violations du précepte qui recommande de ne pas voler ; la violence, la débauche sexuelle, la tromperie, la bigamie, le trafic d'êtres humains, l'atteinte à la moralité publique..., sont des violations du précepte qui dit de ne pas mal se conduire sexuellement ; la diffamation, la trahison, la calomnie, le faux témoignage, le recel, l'intimidation... sont des violations du précepte qui condamne le mensonge ; la trafic et la consommation de toute drogue susceptible d'endommager l'esprit humain... viennent en violation du précepte qui recommande de ne pas consommer de boissons alcoolisées. C'est parce qu'ils ont enfreint un ou plusieurs des cinq préceptes, que ces détenus sont emprisonnés et privés de liberté. C'est pourquoi, accepter les préceptes, c'est aussi accepter la loi. C'est en comprenant réellement la signification des cinq préceptes, que l'on peut vraiment jouir de la liberté. Ainsi, le vrai sens des préceptes est liberté et non entrave.

b) Les différences entre les lois de l'Etat et les cinq préceptes du bouddhisme

Les bouddhistes reçoivent et observent les préceptes de la même façon que les élèves respectent les règlements de leur école et que les citoyens observent la loi. La différence est que les règlements et les lois sont imposés de l'extérieur, tandis que les préceptes bouddhistes sont des exigences issues de l'intérieur de nous-mêmes : C'est une sorte d'autodiscipline.

On peut aussi dire que la loi est une contrainte extérieure qui sert à réglementer la vie des hommes, à les forcer à ne pas commettre de fautes, cependant que les cinq préceptes du bouddhisme, sont des règles auxquelles les disciples ont décidé eux-mêmes, de se soumettre. Ainsi, la législation sert à punir les fautes commises, quand les préceptes bouddhistes servent à se prémunir contre les fautes éventuelles ; leurs mérites et leurs vertus sont donc totalement différents.

c) Recevoir les préceptes impose-t-il d'être végétarien ?

Pas nécessairement : De même que pour la prise de refuge auprès des Trois Joyaux, il n'existe pas

de règles particulières concernant l'alimentation. Cependant, bien que la discipline ne détaille pas précisément ce que l'on peut ou ne peut pas manger, la doctrine bouddhiste nous parle toujours de la bienveillance, de la compassion et de la vertu. Il existe dans le Dharma des pratiques subtiles, comme « les trois viandes pures », « les légumes qui accompagnent les plats de viande », « six jours d'abstinence », « le petit-déjeuner végétarien », etc. Aussi, après avoir reçu les cinq préceptes, nous pourrions apprendre à purifier notre corps et notre cœur afin de devenir un pratiquant compatissant et vertueux.

d) Les cinq préceptes et la rétribution karmique

Certains disent : Le bouddhisme parle souvent de « la rétribution karmique » : Si nous mangeons de la viande de porc, de cheval, de bœuf, de mouton..., plus tard, nous subirons la rétribution karmique et renaîtrons en porc, en cheval, en bœuf ou en mouton... ; si nous écrasons des mouches et des fourmis, nous reviendrons sous forme de mouche et de fourmi... En poursuivant ce raisonnement, nous en arriverions à cette conclusion absurde : si nous tuons des hommes maintenant, nous pourrions renaître homme plus tard !

Cette conception est, évidemment erronée ; avoir ce genre de conception perverse signifie « enfreindre le concept » et « enfreindre le concept », est bien plus grave qu' « enfreindre les préceptes ». « Enfreindre les préceptes », c'est transgresser le règlement, c'est une faute de comportement de l'individu, elle peut être confessée et corrigée. « Enfreindre le concept », c'est refuser de voir la vérité, c'est une faute de la pensée fondamentale. Théoriquement, la personne qui enfreint le concept nie la vérité du bouddhisme et dès lors, s'éloigne pour toujours de la voie bouddhiste.

Dans le bouddhisme, enfreindre un précepte n'est pas honteux : Si on le regrette sincèrement, on gardera la possibilité de revivre. Par contre, enfreindre le concept, est comme contracter une maladie incurable ou, en politique, adopter une ligne déviationniste. Pour la discipline bouddhiste, sont erronées les pensées qui vont à l'encontre de la loi des causes et effets et sont également fausses, les cinq Darsana, (les cinq visions aberrantes): « *Sat kaya drsti* » qui soutient l'existence du « moi » ; « *Anta graha drsti* » qui ne considère que les points extrêmes ; « *Mithya drsti* » : la vision perverse qui nie la loi des causes et effets ; « *Paramarsa drsti* » qui tient pour vraies des convictions fausses ; « *Sila-vrata paramarsa* » qui prétend pouvoir atteindre le

nirvana par l'usage de faux préceptes. Ces pensées déviantes sont des causes de soucis et sont aussi des obstacles majeurs sur la voie de la pratique du dharma. C'est pourquoi, une personne qui veut suivre l'enseignement du Bouddha, doit d'abord cultiver la juste connaissance et la juste vision. En acceptant les préceptes, les actes suivront certaines normes et même en cas d'infraction, il restera la possibilité de se confesser. C'est pourquoi les préceptes ne sont pas à craindre, car ils apportent la paix, la sécurité et l'assurance.

e) *Les cinq préceptes et les actes non intentionnels*

Si, dans la vie quotidienne, il nous arrive de tuer involontairement des insectes, ces actes non intentionnels sont-ils considérés comme une atteinte à la vie ?

Dans la discipline bouddhiste, il existe deux catégories de faute : *duskrta* et *parajika*. *Parajika* est un mot sanskrit qui signifie « incurable ». Il désigne uniquement la faute qui consiste à supprimer des vies humaines. C'est une faute fondamentale et inexcusable.

Dans la vie quotidienne, tuer par mégarde des insectes, fait partie de *duskrta*. C'est aussi une faute, mais ce n'est pas un meurtre et il reste une

possibilité de recours. Ainsi, certains pratiquent la protection ou la remise en liberté des animaux, d'autres se repentent et prononcent des vœux pour alléger les mauvais karmas.

f) Que faire après avoir enfreint un précepte ?

Certains pensent que, si l'on reçoit les préceptes, on finira un jour par les enfreindre, tandis que si on ne les reçoit pas, il n'y aura pas lieu de se faire de souci. En réalité, celui qui reçoit les préceptes, même s'il commet des erreurs, connaît la honte et sait qu'il lui faut se repentir, aura donc encore l'occasion de se libérer. Celui qui ne reçoit pas les préceptes ne connaît pas la honte et ne regrette pas ses actes. La faute s'alourdit à son insu et il sombre dans les trois mauvais royaumes. C'est pourquoi, il est mieux de recevoir les préceptes, les enfreindre et se repentir, que de ne pas recevoir les préceptes et les enfreindre car, dans le premier cas, on a encore une chance de se rattraper mais, dans le second, on ne pourra jamais atteindre la Voie. Et surtout, ne pas recevoir de préceptes ne veut pas dire que les enfreindre n'est pas une faute : On doit toujours subir les rétributions karmiques.

g) *Quels bénéfices obtient-on en recevant et observant constamment les cinq préceptes ?*

Recevoir et observer constamment les cinq préceptes constitue la base de la conduite humaine. Celui qui les met en application peut en retirer d'immenses bénéfices. Selon le *Sūtra de sanctification* (灌頂經), ceux qui les mettent en application peuvent recevoir la protection de vingt-cinq gardiens dharmiques (divinités). Le *Sūtra du Samādhi de la lampe lunaire* (月燈三昧經) indique lui aussi que les pratiquants des purs préceptes, obtiennent dix sortes de bénéfices : (1) exhausser toutes les sagesse, (2) apprendre ce que Bouddha a appris, (3) ne jamais perdre la sagesse, (4) ne jamais manquer à ses vœux, (5) pratiquer en toute assurance, (6) se détacher de la vie et de la mort, (7) jouir de la joie du nirvana, (8) avoir un cœur libre de toute attache, (9) acquérir le suprême Samādhi, (10) ne jamais manquer de foi.

En outre, ne pas tuer mais protéger la vie, peut nous apporter la santé et la longévité ; ne pas voler mais au contraire donner, peut nous apporter la prospérité ; ne pas se mal conduire sexuellement mais respecter l'honneur des autres, apporte l'harmonie familiale ; ne pas mentir mais faire des louanges, peut apporter la considération d'autrui ; ne pas

s'enivrer et éviter l'addiction à toute drogue, procure la santé du corps et de l'esprit.

h) Après l'acceptation des cinq préceptes, doit-on en recevoir d'autres ?

Recevoir et observer constamment les cinq préceptes est un engagement pour toute la vie et non uniquement pour un jour et une nuit. On peut les recevoir entièrement ou partiellement. Les disciples laïques peuvent choisir en fonction de leur situation, en commençant par un ou deux préceptes puis, graduellement, compléter jusqu'à l'acceptation complète des cinq préceptes. On peut même faire un pas de plus, en prenant la résolution de recevoir les bodhisattva-préceptes qui, eux, comprennent « les dix préceptes de base et les quarante-huit préceptes secondaires ». Si l'on peut se servir du bodhicitta pour accomplir les œuvres Bodhi, non seulement on pourra obtenir le succès dans la vie mondaine, - professionnelle et familiale - mais, de plus, notre monde transcendant deviendra encore plus grand et plus ouvert. Pouvoir vivre avec tant d'aisance dans le dharma-dhatu est la chose la plus merveilleuse qui puisse nous arriver dans notre vie.

II. Ce que signifie « Recevoir et observer constamment les cinq préceptes »

Il est dit dans le *Brahmajāla-sūtra* (梵網經) :

*Les préceptes sont comme la lumière
du Soleil et de la Lune,
Et aussi comme les perles du collier,
Les bodhisattvas, aussi nombreux que
les molécules de poussière,
Grâce à eux, ont acquis l'Eveil.*

Les préceptes sont les principes fondamentaux pour parfaire l'insurpassable fruit de bouddhité. C'est ce qui est dit : « L'observation des préceptes (la discipline), engendre la concentration qui elle, engendre la sagesse ». C'est donc la base des Trois Etudes. Ainsi, pour un bouddhiste débutant, la première leçon est de prendre refuge auprès des Trois Joyaux. Ensuite, il devrait penser à recevoir et observer constamment les préceptes car, peu importe qu'il les ait ou non reçus : enfreindre la loi est toujours une faute. Mais le fait d'avoir reçu les préceptes le met en alerte dès que la faute est commise ; dès lors, il pourra essayer d'éliminer les effets négatifs des mauvais karmas, par la repentance.

1) Le premier précepte : Ne pas ôter la vie

La vie est précieuse. Comme il est dit : « Dieu a la vertu de prendre soin de la vie des êtres ». Le bouddhisme attache de l'importance à la mort naturelle. Il est interdit de tuer pour le simple plaisir de satisfaire sa gourmandise, par haine ou par colère. Surtout il ne faut pas croire que le concept pervers de « la loi du plus fort » est chose normale. Les hommes d'aujourd'hui justifient leurs actions meurtrières en invoquant le maintien de l'équilibre écologique. L'idée leur paraît irréprochable, mais ils ne savent pas qu'ils doivent répondre à la loi de la causalité.

Ôter la vie ? C'est se suicider, assassiner, commander un assassinat, ressentir du plaisir à voir les autres massacrés, etc. Tous ces actes sont des karmas négatifs de l'enlèvement de la vie. Parfois, sans même nous servir d'une arme pour tuer, nous pouvons faire souffrir : rien qu'en donnant des coups, en blessant par des paroles injurieuses, en ourdisant des projets de meurtre, en fouettant à mort... D'une manière générale, toute action qui peut faire du mal à autrui, le faire souffrir physiquement ou mentalement, est considérée comme une atteinte à la vie.

Ce concept qui impose de ne pas ôter la vie correspond à l'esprit compatissant du bouddhisme et le confucianisme, lui aussi, le préconise en disant :

*Les ayant vus vivants,
On ne peut supporter de les voir
mourir ;
Ayant entendu leurs plaintes,
On n'a pas le cœur de manger leur
chair,
C'est pourquoi, les gentilshommes se
tiennent à l'écart des cuisines.*

Effectivement, toute personne qui a un cœur bienveillant et compatissant, s'efforce d'éviter les cruels « karmas de meurtre ».

Les préceptes bouddhistes contre les tueries se divisent en deux catégories : les méfaits minimes, non intentionnels et les offenses graves. Les premiers sont appelés *duskrta*, les derniers, *parajika*.

Celui que l'on reçoit parmi les cinq préceptes est le *parajika* qui veut dire « ne pas tuer les êtres humains ». Pour nous tous, ce précepte est normalement assez facile à observer.

Néanmoins, dans la vie quotidienne, il n'est pas non plus, permis de tuer volontairement les animaux sous prétexte que ce ne sont pas des êtres humains, car ce sont aussi des vies qu'ainsi on éliminerait. Simplement, ce sont là des actes moins graves, auxquels on peut remédier et dont il est possible de se repentir.

En réalité, les hommes de bien qui reçoivent le précepte de ne pas tuer, non seulement ne tuent pas mais, de plus, s'efforcent de sauver des vies, de protéger les animaux et de leur rendre la liberté. Comme disaient les anciens :

*Ma chair et celle des animaux,
Portent des noms différents mais sont
de même essence,
Elles sont de même nature,
Seules diffèrent les apparences.
Je leur fais subir la souffrance,*

*Je demande qu'elles soient
succulentes,
Faut-il attendre l'ultime verdict ?
Laissons notre cœur en juger par
lui-même.*

Le bouddhisme n'exige pas de ses adeptes qu'ils deviennent végétariens, mais ils doivent apprendre à ne pas tuer inutilement. Comme il est dit :

*Amis, ne tuez pas les oiseaux, dans les
branches perchés,
Leurs petits affamés, dans le nid, les
attendent.*

Voilà ce que tous les pratiquants devraient comprendre.

2) Le deuxième précepte : ne pas voler

L'expression « voler » signifie « s'approprier illicitement des objets appartenant à quelqu'un d'autre ». Dans la vie de tous les jours, l'homme ne peut échapper à ses besoins matériels et c'est pourquoi il doit posséder des biens. Il existe des biens publics et des biens privés. Les biens publics tels le soleil, l'air, la mer, les parcs publics, les routes publiques, les administrations, les équipements publics etc., appartiennent à tout le monde et chacun peut s'en servir librement. Par contre, les biens privés sont personnels, on ne peut « les prendre sans autorisation ».

Les prendre soi-même, sans autorisation ou demander à d'autres de les prendre, sont également inconvenants. Profiter de l'inattention d'autrui pour s'approprier son bien, corrompre, refuser de payer ses dettes, s'approprier des biens mis en dépôt par d'autres, détourner des fonds publics, abuser de ses pouvoirs, entreprendre des activités illégales, pratiquer l'escroquerie ou la spéculation, gérer des maisons de jeux et de prostitution, prêter avec usure... sont strictement interdits par les règles bouddhistes.

Dans l'esprit de la plupart des gens, « ne pas voler » est le précepte le plus facile à observer, car ils pensent tous qu'ils ne sont pas des voleurs. Mais ils ne savent pas que ce précepte est en réalité le plus difficile à respecter. Ainsi, tu vois une théière sur la table et, sans demander à personne, tu te sers ; tu vois une fleur dans un jardin, tu la trouves jolie et tu la cueilles ; les crayons du bureau, tu les emportes chez toi... tous ces actes sont appelés « prendre sans autorisation ».

Néanmoins, le vrai précepte de ne pas voler n'est pas aussi rigoureux. Selon la lettre du précepte, il faut voler plus de cinq pièces (monnaie de l'ancien état Magadha en Inde) pour enfreindre le précepte fondamental de *parajika*. Mais, ceci ne veut pas dire qu'on peut s'approprier des objets d'une valeur moindre, car enfreindre le précepte de *duskrta* entraîne également des conséquences.

3) *Le troisième précepte :* *ne pas se mal conduire sexuellement*

Selon la discipline bouddhiste, les adeptes laïques qui, légitimement, s'aiment, se marient ou même divorcent et se remarient, mènent une vie sentimentale que le bouddhisme admet, pourvu qu'ils n'enfreignent pas la loi.

Ce sont uniquement les égarements sexuels extra conjugaux, qui engendrent des perturbations au sein de la famille et sèment le trouble dans la société. Il n'est rien de plus malsain ! Les personnes qui commettent ces actes pensent parfois que « les relations extra conjugales » ne sont pas si graves. Elles se justifient en disant : c'est elle (lui) qui me cherche, c'est lui (elle) qui m'aime... En admettant même que ce soit vrai, il existe plusieurs façons d'aimer, pourquoi rechercher un (e) partenaire non approprié (e) ?

Depuis toujours, la violation du précepte de bonne conduite sexuelle, a causé des drames familiaux, de la peine aux enfants, des pertes financières, la dégradation morale et même de sérieuses complications avec la loi... Et surtout, elle attire l'humiliation sur les deux familles. Personne ne peut affirmer que les conséquences de la mauvaise conduite, soient insignifiantes. Durant la dynastie Tang, l'empereur Tang Xuanzong (712-756 C.E.) tomba amoureux de sa belle fille et la choisit comme concubine, connue sous le nom de Yang Guifei. Ce fut un acte adultère qui entraîna la Rébellion An Lushan et faillit détruire la dynastie Tang.

Sa conduite sexuelle condamnable, lui valut la haine du peuple outragé et engendra d'innombrables souffrances !

Pour le bouddhisme, les hommes sont « les êtres sensibles », mais uniquement dans des conditions rationnelles, c'est-à-dire dans les limites de la discipline : Que les sentiments puissent préserver l'individu, planifier la famille et en faire bénéficier la société. Si chacun de nous peut se conduire correctement, non seulement nos comportements personnels seront assainis, mais l'éthique familiale et la moralité sociale en seront purifiées.

4) Le quatrième précepte : ne pas mentir

« Mentir », c'est tenir des propos blessants, proférer des assertions à double sens, des paroles flatteuses et des propos mensongers. Dans les sūtras, mentir est défini par l'expression : « Avoir vu et prétendre ne pas avoir vu. Ne pas avoir vu et prétendre avoir vu. Dire vrai ce qui est faux et faux ce qui est vrai ». Dès lors, on répand des faux bruits pour créer des troubles, on sème la discorde, dénigre l'honneur d'autrui et détruit les bonnes actions des autres. Parfois, on croit que ce n'est qu'une parole, cependant, elle peut créer chez autrui de grandes souffrances.

Bien sûr, il existe aussi plusieurs niveaux de mensonge, comme les faux témoignages avec de mauvaises intentions, les paroles blessantes irréfléchies, ou encore des mensonges occasionnels.

Outre ceux cités ci-dessus, les propos pouvant causer du tort aux autres, sont tous considérés comme mensongers.

Les karmas dûs aux paroles représentent quatre des « dix karmas négatifs », c'est pourquoi, il est inévitable que nous commettions parfois des fautes *duskrta*. Mais le précepte que l'on reçoit ici est le précepte qui condamne le « grand propos mensonger » *parajika*, c'est-à-dire mentir aux autres en déclarant qu'on est illuminé, qu'on a acquis la bouddhité et les pouvoirs surnaturels. Ceux qui se nomment « Rinpoché » ou « Hprulsku (bouddha vivant) », ont tous enfreint le précepte qui condamne le grand propos mensonger et, dans ces cas, le péché s'avère capital.

5) *Le cinquième précepte :*
ne pas consommer de drogues

Dans le passé, ce précepte se résumait à « ne pas consommer de boissons alcoolisées », mais en fait, son énoncé doit être maintenant modifié en « ne pas consommer de drogues », car, si l'alcool est une drogue parmi d'autres, les dommages causés par les stupéfiants sont bien plus graves que ceux dûs à l'alcool. Les pays occidentaux ont essayé de se servir de la drogue pour détruire la Chine (guerre

de l'opium), car sous l'influence de la drogue, l'homme devient amorphe, découragé, paresseux et ne cherche plus à progresser. Ceci entraîne la ruine de ses propres biens et engendre aussi de nombreuses actions nuisibles. Et c'est ainsi que l'appellation « les malades de l'Asie de l'Est » a pris naissance.

Pour empêcher la prolifération des drogues illicites, il faut commencer par contrôler les sources en interdisant la plantation, la fabrication, la vente et enfin, la consommation. Car, le moindre contact avec la drogue peut détruire notre réputation, amoindrir nos ressources financières, saboter nos relations humaines, ruiner nos biens... C'est pourquoi, on ne doit, en aucun cas, s'en approcher.

Il en est de même pour le tabac et l'alcool. A l'heure actuelle, dans la plupart des pays modernes, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics : restaurants, opéras, bibliothèques etc., ainsi que dans les avions et les trains. Une majorité d'évènements regrettables comme : les préjudices causés à la nation, à l'action, les accidents de la route... sont dûs à l'ivresse. Aussi, dans la vie moderne actuelle, même si l'on ne peut se détacher complètement de l'alcool, il faudrait au moins arriver à ne pas encourager les autres à boire, ne pas s'enivrer et surtout, ne pas s'emporter violemment sous l'emprise de la

boisson. Ce sont là, des principes importants, à respecter absolument dans la vie quotidienne.

Bien sûr, certains nourriront des doutes : « Je ne fais que boire un peu d'alcool, je ne tue personne et je ne vole personne... Est-ce un péché si grave ? » En fait, ceux-là n'ont pas conscience des dommages qui peuvent être engendrés par l'ivresse.

Je vais vous raconter une histoire : Un jour, un homme eut envie de « boire », mais, il ne trouva pas de nourriture chez lui pour accompagner la boisson. Il entendit le gloussement d'une poule venant de la maison voisine, alors, il s'en alla « voler » la bête et la « tua ». La voisine, ne voyant plus sa poule, lui demanda s'il l'avait vue et il « mentit » en lui répondant le contraire. En plus, sous l'influence de l'alcool, il tenta de la lutiner et osa des gestes déplacés. C'est ainsi qu'il enfreignit le précepte qui condamne la « mauvaise conduite sexuelle ».

C'est à cause de « l'ivresse » qu'il a enfreint « les cinq préceptes ». Comment peut-on prétendre que l'action de boire n'est pas si grave ?

Les cinq préceptes sont les préceptes fondamentaux majeurs du bouddhisme. Recevoir et observer constamment les cinq préceptes, est non seulement la cause directe de l'acquisition de la Voie, mais c'est aussi le meilleur remède pour la purification du cœur. Ce qui fait la valeur des cinq préceptes

vient du fait qu'ils sont les règles fondamentales de la morale, la source essentielle de l'éthique, la cause directe de la délivrance de la vie et de la mort. Toute la discipline découle de l'esprit de « ne pas porter préjudice » inhérent aux cinq préceptes. De plus, à partir des cinq préceptes, on peut progresser et en venir à observer les dix bons préceptes qui sont : (1) ne pas tuer, (2) ne pas voler, (3) ne pas se mal conduire sexuellement, (4) ne pas mentir, (5) ne pas jouer double-jeu, (6) ne pas prononcer de paroles injurieuses, (7) ne pas dire de paroles flatteuses, (8) ne pas convoiter, (9) ne pas nourrir de haine, (10) ne pas avoir de conceptions perverses (l'ignorance).

La plupart des adeptes bouddhistes pratiquent le Dana, c'est-à-dire font bénéficier les autres du don d'objets matériels. C'est une action qui est réalisable par tous ceux qui possèdent l'esprit de charité. Par contre, recevoir et observer constamment les cinq préceptes et suivre les dix bons dharmas, sont des applications de la discipline qui vise à remplacer les mauvaises actions par des bonnes, dans le but d'obtenir la pureté de l'esprit, d'apporter la paix et le respect envers autrui, afin que tout le monde puisse s'entraider et jouir de la plus grande liberté. Ces mérites qui consistent à ne pas agresser autrui sont bien plus grands que ceux du Dana.

C'est pourquoi, Bouddha appelle souvent les cinq préceptes « les cinq grands Dana ». Le bouddhisme n'est pas seul à condamner la violation des cinq préceptes : la loi fait de même. Si tous les hommes parvenaient à observer rigoureusement les cinq préceptes, nous pourrions tout naturellement, jouir d'une société et d'une nation paisibles et joyeuses.

III. L'acceptation et l'observation constante des cinq préceptes, dans le contexte du bouddhisme humaniste

L'acceptation et l'observation constante des cinq préceptes, est, après la prise de refuge auprès des Trois Joyaux, le deuxième pas sur le chemin de l'apprentissage du bouddhisme. En réalité, il marque aussi la concordance mutuelle entre le bouddhisme et la conception moderne de la liberté.

Si l'esprit du « précepte » signifie « liberté », c'est parce que les gens qui ont reçu les préceptes n'agressent pas les autres. Et si l'on sait se contrôler soi-même, on ne violera pas la loi ; dès lors, on n'en subira pas les foudres et l'on pourra vivre librement et sans souci.

Non seulement, le bouddhisme s'adapte à son temps, mais parfois, il le précède. Le monde a eu besoin de milliers d'années d'évolution, pour arriver

à mettre en place la démocratie et la liberté que nous connaissons aujourd'hui alors qu'il y a plus de deux-mille-cinq-cent ans, les trois refuges et les cinq préceptes préconisés par Bouddha, avaient déjà anticipé l'esprit de démocratie et de liberté.

Nous recevons et observons les cinq articles qui se présentent séparés devant nos yeux. Mais fondamentalement, il n'y en a qu'un seul et c'est : « Pour respecter la liberté d'autrui, ne pas lui porter préjudice ». Ne pas tuer, c'est ne pas agresser la vie d'autrui ; ne pas voler, c'est ne pas s'emparer des biens d'autrui ; ne pas se mal conduire sexuellement, c'est ne pas violer la personne d'autrui ; ne pas mentir, c'est ne pas porter atteinte à la réputation d'autrui ; ne pas consommer de drogue, c'est ne pas ruiner sa propre santé. C'est parce que chacun se soumet aux préceptes que personne ne vient agresser ma vie, mes biens, mon corps, ma réputation, ma santé, c'est-à-dire tout ce que je possède. N'est-ce pas là chose merveilleuse ?

Après avoir reçu les cinq préceptes, nous devons les observer constamment, car les préceptes sont les chemins de la vie et, en les possédant, nous ne serons plus égarés et notre vie sera stable et paisible.

Les cinq préceptes sont les forces motrices pour la purification de la société. La discipline du

bouddhisme ne se limite pas à éviter passivement les actes négatifs, il faut, de plus, effectuer activement les actes positifs : non seulement, ne pas tuer mais protéger la vie ; ne pas voler mais au contraire donner ; ne pas se mal conduire sexuellement mais respecter l'honneur d'autrui ; ne pas mentir, mais être honnête ; ne pas consommer de drogues, mais vivre sainement. Et c'est ainsi, qu'en dehors des « préceptes particuliers » des sept catégories de disciples et des « Sravaka préceptes » qui sont passifs, on trouve encore « les trois assemblages des purs préceptes » des bodhisattvas qui, eux, sont actifs. « Les trois assemblages des purs préceptes » sont les préceptes du bon comportement, les préceptes de la culture des bons dharmas et les préceptes d'aide aux êtres vivants. L'observation des préceptes ne sous-entend pas uniquement le refus passif des actes négatifs, mais encore le courage d'exercer activement des actes positifs.

Prendre refuge auprès des Trois Joyaux et recevoir et observer constamment les cinq préceptes, sont les meilleurs choix pour réaliser la démocratie et la liberté. Prendre refuge auprès des Trois Joyaux, c'est se respecter soi-même, c'est affirmer sa nature de Bouddha. Recevoir et observer constamment les cinq préceptes, c'est respecter les autres, c'est ne pas porter préjudice aux bonnes actions des autres.

Prendre refuge auprès des Trois Joyaux, c'est prendre refuge auprès de ses propres espérances. Recevoir et observer constamment les cinq préceptes permet la parfaite réussite de ces espérances.

Fo Guang Shan
International Translation Center